



Résolution adoptée par le Conseil National du SNUDI-FO 30 novembre—2 décembre Parigné l'Évêque (72)

Le conseil national du SNUDI-FO s'est réuni les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2021 à Parigné-l'Évêque (72). La résolution du CN s'inscrit dans la résolution du congrès du SNUDI-FO de Clermont-Ferrand des 16 et 17 octobre 2019.

Le CN rappelle l'indépendance du SNUDI-FO à l'égard du patronat, des gouvernements, des églises et des partis. Le CN réaffirme son attachement indéfectible à la charte d'Amiens.

Le CN fait sienne la déclaration du conseil fédéral national de la FNEC FP-FO des 14 et 15 octobre 2021 et la résolution du CCN de la CGT-FO des 3 et 4 novembre 2021.

Le CN apporte son soutien aux salariés de Guadeloupe et de Martinique (cf. motion du CN).

Avec le CCN, le CN du SNUDI-FO considère que « Depuis mars 2020, prenant prétexte de la pandémie de COVID, le gouvernement n'a cessé de multiplier les attaques contre nos libertés en promulguant une multitude de lois et de décrets : loi du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence sanitaire ; loi pour une sécurité globale du 25 mai 2021 ; loi du 5 août 2021 sur la gestion de la crise sanitaire ; décret du 2 décembre 2020 modifiant les dispositions du Code de la Sécurité intérieure relative au traitement des données à caractère personnel... (...) »

Le CN refuse d'opposer les vaccinés et les non vaccinés. Avec le CCN, le CN condamne « la volonté du gouvernement de prolonger l'état d'urgence sanitaire de plusieurs mois afin de maintenir la possibilité de recourir au passe sanitaire jusqu'à l'été 2022 » et « la suspension de contrat de plus de 15 000 agents hospitaliers et médico-sociaux et de leur traitement depuis le 15 septembre 2021 au prétexte qu'ils ne disposaient pas de passe sanitaire ».

Avec le CCN, le CN « exige l'abrogation de toutes ces mesures liberticides » en particulier pour les personnes qui y sont actuellement confrontés dans le premier degré : enseignants exerçant dans les structures médico-sociales et psyEN. Le CN exige la réintégration de tous les personnels suspendus et le rétablissement à titre rétroactif de leur salaire, de leur droits à pension et à avancement.

Avec le CCN, le CN constate que « L'hôpital public est au bord du précipice et c'est là le résultat des politiques menées par les gouvernements depuis plus de 20 ans maintenant. La suppression de 5 700 lits, en pleine épidémie, a accentué cet aspect. »

Avec le CCN, le CN soutient les « différentes structures (Fédérations, Unions départementales, syndicats de base) engagées dans la préservation des hôpitaux de proximité (hôpital de Mayenne avec l'initiative de se rassembler au ministère le 4 décembre, Ambert, APHP et Bichat, Beaujon, Château du Loi, Luçon, Hôpital des armées Desgenettes à Lyon...) ».

Le CN apporte son soutien aux retraités qui manifestent nationalement à Paris le 2 décembre.

Avec le CCN, le CN « réaffirme sa détermination à l'abandon définitif de la réforme des retraites et non un simple report après les prochaines échéances électorales. » Le CN réaffirme son attachement au système de retraite par répartition fondé sur la solidarité intergénérationnelle. Le CN exige le retour à 37,5 annuités pour un taux plein.

Le CN constate que depuis le congrès de Clermont Ferrand dans lequel la question de la préparation à la grève pour le retrait de la réforme des retraites à partir du 5 décembre 2019 avait été au centre des débats, le gouvernement n'a pas été en mesure de mettre en place sa réforme et a annoncé que « les conditions n'étaient pas réunies » pour le faire. Ce recul, à mettre au compte de la mobilisation des salariés, constitue un formidable encouragement à préparer dès maintenant la mobilisation pour la satisfaction de toutes nos revendications.

Le CN du SNUDI-FO invite ses syndicats départementaux à multiplier les réunions de personnels, à établir les cahiers de revendications, à préparer les assemblées générales avec des délégués de secteurs et décider des initiatives pour faire aboutir les revendications.

1. Salaires

Le CN se félicite de la décision de FO Fonction publique de sortir de la conférence sur les perspectives salariales qui sont sans lendemain, dans un contexte d'augmentation sans précédent du coût de la vie, de continuité du gel du point d'indice et d'accélération du basculement d'une Fonction publique de carrière vers la contractualisation.

Dans l'Education Nationale, des montants ridiculement faibles en 2022 s'ajoutent aux quelques primes accordées en 2021, et excluent toujours une grande partie des personnels.

Le CN revendique :

- le maintien des garanties collectives inscrites dans le Statut général et les statuts particuliers et l'abandon du projet de codification de la Fonction Publique
- l'augmentation du point d'indice pour retrouver la valeur réelle du point d'indice en euros constants de 2000, soit désormais 21,68 % !
- une grille indiciaire attractive permettant un déroulement de carrière qui soit porteur d'augmentations de salaire pour tous les indices et d'une véritable évolution de carrière.
- l'augmentation indiciaire immédiate de 183€ pour tous les personnels sans contreparties, comme l'ont obtenu les personnels hospitaliers
- des promotions fondées essentiellement sur l'AGS pour le déroulement de carrière de chaque personnel (abandon des quotas homme/femme) concernant le changement d'échelon, le passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

Au regard de l'augmentation du coût des carburants, le CN mandate le BN pour intervenir en direction du ministère pour la réévaluation de l'ISSR et pour le re paramétrage du logiciel ARIA afin que celui-ci prenne en compte les distances réelles.

2. Postes : il faut des recrutements massifs et immédiats sous statut

Adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés, PsyEN... les postes et les personnels manquent et la situation sanitaire ne fait qu'accentuer les problèmes posés.

Le refus croissant des autorisations d'absence, souvent en contradiction avec la réglementation, est l'une des principales conséquences du manque de remplaçants.

Pour faire face à cette politique d'austérité, les IA-DASEN, dans de nombreux départements, procèdent à des refus massifs de temps partiels.

Devant ce constat et l'urgence de la situation, le CN revendique :

- le recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut, en utilisant notamment la liste complémentaire et/ou en la réabondant
- la titularisation ou stagiairisation de tous les contractuels qui le souhaitent
- l'abandon du dispositif des M2 contractuels alternants qui ont charge de classe une journée par semaine sans avoir eu de formation
- la réalisation de tous les Ineats-exeats
- la création de postes à hauteur des besoins.

3. Pour la défense du statut, retrait de la loi Rilhac, abandon de l'expérimentation Macron-Blanquer à Marseille et des attaques statutaires du « Grenelle »

Le ministre Blanquer accélère le détricotage méthodique de notre Statut : loi TFP, grenelle, PPCR, loi Rilhac, expérimentations... tout s'articule.

- Le projet de loi Rilhac qui, avec la « délégation de compétence » et « l'autorité fonctionnelle » et le pouvoir décisionnaire donné aux conseils d'école, constitue un pas décisif vers le statut de directeur supérieur hiérarchique et vers l'autonomie des écoles.
- L'expérimentation Macron-Blanquer à Marseille, où les directeurs seraient notamment responsables de recruter les personnels en siégeant dans les commissions chargées de pourvoir les postes à profil. Le CN se félicite de la déclaration commune SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT, SUD, SE-UNSA des Bouches-du-Rhône qui demande l'abandon de l'expérimentation. Le refus de plus de 100 écoles de Marseille de cette expérimentation est un point d'appui dans cette mobilisation et montre la volonté des personnels de lui faire échec. Le CN soutient tous les collègues, que leur école soit choisie ou non pour être expérimentale, pour obtenir l'abandon pur et simple de l'expérimentation ;
- La logique de territorialisation s'accélère également avec les cités éducatives, les territoires éducatifs ruraux, les contrats locaux d'accompagnement, les modifications locales des calendriers scolaires comme en Guadeloupe où la rectrice entend

supprimer 12 jours de congés aux personnels : le CN refuse cette remise en cause et revendique le respect des 36 semaines en Guadeloupe comme ailleurs. Le CN soutient la résistance des personnels, dont le SNUDI-FO Guadeloupe est partie prenante, contre la décision de la rectrice de réduire de 12 jours les congés scolaires et exige le respect d'un calendrier scolaire limité à 36 semaines de classe. Le CN se félicite des mobilisations, dont certaines ont pu imposer des reculs notamment le retrait de la cité éducative à Villejuif ;

- Le renforcement de l' « accompagnement » PPCR vise à transformer les enseignants titulaires en « stagiaires à vie », en particulier en cherchant à imposer un 4^{ème} rendez-vous carrière avec un « *retour réflexif individuel sur les pratiques, suivi d'un échange collectif, avec des pairs et des représentants de l'institution.* ». D'autre part, l'administration refuse de communiquer les barèmes et rang de classement des collègues promouvables à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. Le CN exige que ces éléments soient communiqués aux personnels concernés ainsi que le barème du dernier promu.

- les plans français/mathématiques et leur déclinaison en « constellations », autoformation qui s'effectue entre pairs, suscitent le rejet de nombreux personnels. De plus, aucun texte règlementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues qui n'a aucun statut particulier pour cela.

- Les dispositifs d'évaluation d'école ont été mis en place à la rentrée. On y retrouve la même logique de formation/évaluation par les pairs mais pas uniquement puisque les parents sont également sollicités. Elles constituent également un moyen pour la hiérarchie d'imposer des formations ou de l' « accompagnement ». Par ce dispositif, instrument de territorialisation, le ministre cherche à faire de l'école son propre recours, faisant peser la responsabilité de la dégradation des conditions de travail sur les personnels. Ces évaluations, présentées en Conseil d'école, qui deviendrait décisionnaire avec la loi Rilhac, marquent un pas de plus dans la dénationalisation et permettraient aux collectivités et aux représentants de parents d'élèves d'imposer des choix pédagogiques aux équipes.

- Le ministre entend d'ailleurs modifier certaines missions des personnels afin de renforcer ces mesures (PEMF chargés du suivi de l' « accompagnement » de titulaires ; conseillers pédagogiques « davantage impliqués dans le pilotage pédagogique, aux côtés des IEN » ; fusion programmée des corps d'inspection dont les missions seraient recentrées sur le pilotage... ». Avec la loi Rilhac, les directeurs pourraient également être sollicités. La mise en place de « RH de proximité », véritable DRH comme dans le privé parachève le dispositif ;

- Sous couvert de continuité pédagogique, le ministre cherche à imposer des mesures de déréglementation (télé-enseignement, utilisation de l'outil informatique Andjaro développé par la start-up privée Tim Talent pour l'affectation des titulaires remplaçants au lieu de recruter davantage de personnels administratifs sous statut). Le CN dénonce la mise en place d'un partenariat avec une entreprise privée pour gérer la pénurie de remplaçants et exige l'abandon de l'expérimentation que le ministère va rapidement généraliser. Le CN rappelle que le télé-enseignement n'existe pas, que le télétravail à distance n'est pas statutaire et ne peut être obligatoire.

Toutes ces mesures qui s'articulent entre elles ont pour objectif d'instaurer un nouveau « management » de type entreprises privées qui individualise les carrières et cherche à mettre au pas les personnels. Le CN revendique l'abandon de l'ensemble de ces mesures qui constituent un bouleversement statutaire.

Le CN réaffirme son exigence d'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, de refus de la contractualisation. Le CN revendique le rétablissement de toutes les prérogatives des CAP et des élus du personnel et le maintien des CHSCT. Le CN dénonce l'absence de plus en plus fréquente de réponses de la part de l'administration.

Le CN réaffirme son attachement à l'action sociale statutaire et à ses instances. Avec le CNF, le CN exige l'abandon du projet d'association « Préau » ainsi qu'une augmentation significative du budget de l'action sociale.

Le CN constate que le nouveau protocole sanitaire mis en œuvre depuis le 29 novembre rend les conditions de travail intenable : les élèves viennent ou partent de l'école au gré des résultats des tests COVID ; les directeurs d'écoles doivent assurer le suivi de ces résultats, ce qui ne relève pas de leurs prérogatives et missions et ce qui alourdit considérablement leurs tâches ; les enseignants subissent une pression considérable pour assurer l'enseignement à la fois en présentiel et « en distanciel ». Afin de répondre aux besoins liés à la situation sanitaire, le CN revendique le recrutement de personnels qualifiés (médecins scolaires, infirmières scolaires, médecins de prévention ...), le recrutement d'enseignants pour l'allègement des effectifs dans toutes les classes et tous les moyens de protection nécessaires. Le CN rappelle l'obligation de l'employeur de protection des agents garantie par le statut (protection fonctionnelle, suivi médical des agents...).

Face à l'attaque statutaire sans précédent organisée par le ministre, le CN du SNUDI-FO invite ses syndicats départementaux à réunir et informer les personnels, à faire prendre position dans les réunions, dans les écoles, en particulier pour l'abandon de la loi Rilhac et de l'expérimentation Macron-Blanquer à Marseille (la motion type SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT, SUD peut être utilisée à cet effet), à préparer les assemblées générales, les réunions des personnels, si possible dans un cadre intersyndical,

et décider des initiatives. Pour le CN, la question de la grève, la grève pour gagner, est posée.

4. AESH

Le CN se félicite du succès de la manifestation du 19 octobre 2021 à Paris de plus de 3000 AESH avec leurs organisations syndicales. Des AESH ont créé, avec la participation de parents et d'enseignants, la convention nationale des AESH. Cette convention a exprimé la volonté d'une manifestation nationale des AESH au ministère pour leurs revendications et a appelé à la manifestation en proposant que soit organisée une montée nationale lors de la journée de grève appelée par les fédérations FO – CGT-FSU – SUD - SNALC – SNCL, le 19 octobre. Les syndicats de la FNEC FP-FO ont été partie prenante de l'organisation de cette manifestation nationale, ont pris toutes leurs responsabilités et ont largement contribué à en assurer son succès.

Le SNUDI-FO était présent auprès des personnels mobilisés et en grève pour exiger :

- Un vrai statut de la fonction publique de l'Etat.
- 24H comptées comme un temps complet, payées 100% pour les AESH
- Un vrai salaire : avec l'ouverture de véritables négociations salariales et l'augmentation de 183 euros indiciaires pour tous, comme les personnels hospitaliers
- L'abandon des PIAL et la politique imposée de mutualisation des moyens, Non à la circulaire du 19 juin 2019
- L'arrêt des mutations autoritaires imposées du jour au lendemain
- L'arrêt des 5 semaines de travail supplémentaires annualisées
- Le versement des primes REP/REP+ et de la prime informatique
- Le recrutement à hauteur des besoins
- Le droit à des formations choisies sur le temps de travail

Pour le CN, la question de remonter encore plus nombreux à Paris (chez le ministre, chez le président de la République...) pour arracher les revendications est posée.

Le CN soutient les grèves et les mobilisations actuelles des AESH en Seine-Saint-Denis, dans le Val de Marne... pour défendre les revendications.

Le CN approuve la déclaration de la 4^{ème} Convention Nationale des AESH qui invite « à la création de comités dans tous les départements intégrant les AESH, les enseignants, les parents, les associations, les syndicats qui le souhaitent. » et appelle les syndicats départementaux à continuer d'amplifier :

- L'intégration des AESH dans les instances des syndicats et leur formation militante
- Leur syndicalisation et le développement du cahier des votants AESH

5. Inclusion scolaire systématique et RASED

Pour le CN, les revendications exprimées par le Congrès du SNUDI-FO de 2019, contre la généralisation de l'inclusion systématique qui met l'école et ses personnels en danger et en souffrance, pour le maintien et la création de toutes les structures et postes spécialisés restent totalement d'actualité et revendiquent l'abrogation de la loi Montchamp de 2005.

Contre le rapport de l'inspection générale sur les RASED qui entend adapter leurs missions à l'école inclusive et au « Grenelle » du Ministre, le CN oppose le maintien des missions de ces enseignants spécialisés.

Le CN réclame l'abandon de l'expérimentation du Livret du Parcours Inclusif qui n'a pour finalité que de faire peser un peu plus sur les épaules des personnels l'échec d'une inclusion érigée en dogme.

6. PsyEN

Le CN rappelle son attachement à la liberté des pratiques des PsyEN et revendique le retrait de l'arrêté du 10 mars 2021 « relatif à la définition de l'expertise des psychologues » qui n'autorise plus la pluralité des approches psychologiques mais instaure une vision unique de l'évaluation des élèves présentant certains troubles du développement.

Le CN approuve l'appel de la Convention Nationale des psychologues soutenu par la FNEC FP-FO lors des grèves du 10 juin, 28 septembre et 18 novembre.

Le CN refuse la remise en cause des missions et du cadre statutaire d'intervention des PsyEN.

Le CN n'accepte pas l'obligation vaccinale à laquelle sont soumis les PsyEN EDA (ainsi que d'autres personnels) et refuse les sanctions et les suspensions subies par ces personnels.

Le CN se félicite de la motion fédérale pour le retrait de l'obligation vaccinale, pour l'abrogation de la loi du 5 août, la réintégration des personnels suspendus, adoptée par 220 personnels, syndiqués FO, CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA, Action et Démocratie,

non syndiqués et parents d'élèves. La FNEC FP-FO demande une audience au ministre de l'Education nationale sur cette question et s'adresse aux autres fédérations de l'Education nationale pour une démarche commune en direction du ministère.

Le CN revendique :

- l'abrogation de la loi du 5 août 2021 qui instaure la suspension des personnels, remettant en cause le statut général des fonctionnaires et le droit à la rémunération pour service fait ;
- le retrait des sanctions disciplinaires ;
- la réintégration de tous les suspendus et le rétablissement de toutes les pertes occasionnées (salaire, droit à pension).

7. Défense du mouvement au barème, non aux POP !

S'appuyant sur les LDG mobilités de novembre 2020, le Ministère de l'Education nationale a introduit, cette année, 236 « postes à profil » (POP), soit 6,7 % des mutations obtenues l'année dernière, dans le mouvement interdépartemental, malgré un vote unanime des organisations syndicales contre ces POP lors du Comité Technique Ministériel du 13 octobre.

Le CN dénonce cette remise en cause directe des perspectives de mutation pour les collègues qui font valoir une priorité légale de mutation (rapprochement de conjoints, handicap...) et une nouvelle attaque contre notre statut.

Le CN revendique l'abandon de cette expérimentation de mutation sur postes à profil et la création massive de postes statutaires afin d'augmenter les possibilités de mutations.

Le CN réaffirme sa revendication d'abandon de tous les postes à profil et de retour à un mouvement avec un barème basé sur l'ancienneté, avec un contrôle exercé par les personnels via leurs élus en CAP.

8. Formation initiale

Le CN exige le retrait de la réforme dite de préprofessionnalisation qui a modifié le CRPE en le déplaçant à la fin du M2, retardant d'un an l'accès au statut d'enseignant fonctionnaire avec 5 ans d'études et de travail post bac sans aucune garantie d'obtenir le concours. Désormais, durant ces deux années de formation en M1 et M2, plutôt que de préparer le concours et leur titularisation, les étudiants en master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) peuvent être enseignants contractuels en alternance ! Ils perçoivent une rémunération de 664 € nets par mois, soit moins que le SMIC horaire ! Le CN refuse cette exploitation des étudiants.

9. Education prioritaire

L'expérimentation des « Contrats Locaux d'Accompagnement », est un pas de plus vers la territorialisation de l'Ecole publique avec la mise en place de la « contractualisation » sur la base d'objectifs à atteindre par chaque établissement.

Le CN n'acceptera aucun recul ni aucune remise en cause de la carte de l'Education prioritaire et soutiendra les revendications des écoles.

Le CN s'oppose à l'instauration d'une part variable de l'indemnité REP+ et demande l'augmentation de l'indemnité à part égale, ainsi que l'attribution de cette indemnité aux personnels qui en sont exclus (AESH, CPC...).

10. Non au projet de réforme de la Protection Sociale Complémentaire

Avec le CNF et la FGF, le CN rappelle son attachement indéfectible à la sécurité sociale qui est la solidarité intergénérationnelle contre tous les risques de la vie. Au motif de la participation de l'employeur à la complémentaire santé, le gouvernement est en train de dynamiter la sécurité sociale, le statut général et les mutuelles. Avec le CNF et la FGF, le CN rappelle son attachement à la liberté d'adhérer ou pas à une PSC, à ce que les mêmes droits soient ouverts pour tous les actifs, leurs ayants-droits, et les pensionnés.

11. Développement, syndicalisation, élections professionnelles

Le CN reprend à son compte la déclaration du CNF qui invite « *tous les syndicats de la fédération à établir dès maintenant l'état de leur implantation (adhérents, sympathisants, contacts...), et à établir en fonction de ces éléments leur cahier de votants, département par département, académie par académie, secteur par secteur, et leur plan de travail, en lien avec les sections fédérales et les interfec. C'est toujours voix par voix que se construira le vote Force Ouvrière.*

Le CNF insiste sur la nécessité de faire de cette campagne pour le vote FO une campagne de tous les adhérents, ce qui signifie dès maintenant en informer tous les adhérents et les solliciter. A travers ces élections, il s'agit de marquer la progression du syndicalisme indépendant, fédéré et confédéré face au syndicalisme autonome d'accompagnement des contre-réformes. Plus que jamais les salariés ont besoin de Force Ouvrière et de sa détermination à ne rien lâcher sur les revendications et à tout

mettre en œuvre pour résister à l'ensemble des mesures liberticides et à la régression sociale imposées par les gouvernements successifs et leurs soutiens. »

Le CN exige que les listes d'affectation des personnels soient de nouveau transmises au syndicat dès la rentrée.

Le CN invite les syndicats départementaux à organiser méthodiquement les tournées d'école, les réunions des personnels, la tenue des instances et de mettre au centre des discussions l'adhésion, la ré-adhésion au sein du SNUDI-FO et l'élaboration du cahier de votants pour préparer les élections professionnelles 2022.

Résolution adoptée par 94 voix pour, 0 contre et 21 abstentions